



Véhicule sans carte grise

Par Max2105

Bonjour

Ma grand mère m'a légué une 2 CV (j'ai l'acte notarié qui mentionne la plaque d'immatriculation) Ce véhicule est stationné depuis de très nombreuses années dans une propriété familiale à laquelle je ne peux avoir accès.

J'ignore si ce véhicule est roulant ou non;

Comment le récupérer ou, à tout le moins, faire établir une carte grise à mon nom?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1417]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1417[/url]

"En cas de perte, la déclaration n'est pas nécessaire pour demander un duplicata de carte grise. Toutefois, elle peut être utile notamment en cas de contrôle du véhicule sur la voie publique pour formaliser et justifier la perte de la carte grise."